

**TROILUS NOMME JACQUELINE LEROUX AU POSTE DE VICE-PRÉSIDENTE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PERMIS ALORS QUE LA SOCIÉTÉ SE PRÉPARE À ENTAMER LE PROCESSUS D'OBTENTION DES PERMIS FÉDÉRAUX POUR SON PROJET TROILUS**

**Le 1<sup>er</sup> septembre 2021, Toronto, Ontario** — Troilus Gold Corp. (TSX : TLG; OTCQX : CHXMF) (« Troilus » ou la « Société ») a le plaisir d'annoncer la promotion de Jacqueline Leroux au poste de vice-présidente de l'environnement et des permis, à compter d'aujourd'hui, le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Mme Jacqueline Leroux est ingénieure métallurgiste et possède plus de 20 ans d'expérience dans l'industrie minière, principalement dans des projets situés dans le nord du Québec. Elle a occupé divers postes à responsabilités croissantes dans le secteur minier, ce qui lui a permis d'acquérir une expérience inestimable et une connaissance approfondie de tous les aspects liés au développement de projets, à la construction, à l'exploitation et à la remise en état et la restauration des mines. Plus récemment, elle a occupé les postes de directrice de l'environnement pour le projet Éléonore de Goldcorp, de directrice du développement durable pour Mason Graphite et de vice-présidente de l'environnement pour Métaux BlackRock; des postes où elle était responsable des permis d'exploration, des processus d'évaluation environnementale et des permis de construction. Mme Leroux détient un diplôme en génie des métaux et de la métallurgie de l'Université Laval et est membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec .

« Nous sommes heureux de féliciter Jacqueline pour cette promotion bien méritée. Depuis qu'elle s'est jointe à Troilus en 2018 en tant que directrice de l'environnement, elle a supervisé toutes les questions environnementales et a joué un rôle déterminant dans la navigation du cadre réglementaire du Québec pour les permis et les autorisations. En outre, elle a contribué à élever notre engagement en matière de responsabilité sociale des entreprises en étant le fer de lance de la mise en œuvre du système ECOLOGO chez Troilus, ce qui nous a permis de devenir la première société d'exploration minière à avoir obtenu cette certification pour le développement responsable en août 2020. Son expérience et son expertise seront un aspect crucial de notre succès continu alors que nous nous préparons à entamer le processus d'autorisation fédérale pour Troilus », a commenté Justin Reid, président et chef de la direction de Troilus.

**À propos de la Société Troilus Gold**

Troilus Gold est une société minière canadienne junior qui se concentre sur l'avancement systématique et l'élimination des risques de l'ancienne mine d'or et de cuivre Troilus aux fins de production. De 1996 à 2010, la mine Troilus a produit plus de 2 millions d'onces d'or et près de 70 000 tonnes de cuivre. Troilus se situe dans les territoires miniers réputés du Québec, au Canada, où elle possède un territoire stratégique de 1 420 km<sup>2</sup> dans la ceinture de roches vertes Frôtet-Evans. Depuis l'acquisition de la mine en 2017, les succès d'exploration en cours ont démontré le potentiel de très grande envergure du réseau aurifère du terrain, notamment une importante croissance des ressources minérales. La Société accroît les études techniques depuis la réalisation d'une EEP rigoureuse en 2020, qui a démontré le potentiel de la mine Troilus de devenir un atout de premier rang en matière de production d'or et de cuivre au Canada. Dirigée par une équipe expérimentée ayant déjà fait ses preuves en matière d'exploitations minières réussies, Troilus est en position de devenir une mine clé en Amérique du Nord.

**Pour plus de renseignements :**

**Caroline Arsenault**

*Vice-présidente, communications corporatives*

+1 647 407-7123

[info@troilusgold.com](mailto:info@troilusgold.com)

***Mise en garde concernant les déclarations et informations prospectives***

*Le présent communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne en vigueur sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs comprennent, sans s’y limiter, des déclarations concernant l’impact de la nomination sur la Société et le succès, ainsi que l’échéancier du processus d’autorisation. De façon générale, les énoncés prospectifs se reconnaissent à l’emploi de mots évoquant l’avenir comme « planifier », « prévoir », « s’attendre à », « budgéter », « estimer », « projeter », « prédire », « anticiper », « croire » ou des variations, y compris dans la forme négative, de ces termes, expressions ou énoncés qui indiquent que certains événements, certaines actions ou certains résultats « pourraient » ou « pourront » survenir, être réalisés ou être atteints. Les énoncés prospectifs sont formulés sur la foi de certaines hypothèses et d’autres faits importants qui, s’ils sont erronés, pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations obtenus par Troilus soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations explicitement ou implicitement évoqués dans ces déclarations. Ces énoncés et renseignements se fondent sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures et le contexte dans lequel Troilus exercera ses activités à l’avenir. Certains facteurs importants susceptibles d’entraîner une différence significative entre les résultats, le rendement ou les réalisations obtenus et ceux évoqués dans les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les fluctuations des taux de change, le climat économique mondial, la dilution des actions, la volatilité du cours des actions et la concurrence. Les énoncés prospectifs sont soumis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d’autres facteurs importants qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, le niveau d’activité, le rendement ou les réalisations de Troilus soient sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs, y compris, mais sans s’y limiter : l’absence de garantie que le programme d’exploration entraînera un accroissement des ressources minérales; les risques et incertitudes inhérents aux estimations des ressources minérales; les répercussions que la pandémie de COVID-19 peut avoir sur les activités de la Société (notamment, sur ses employés et ses fournisseurs) et l’économie en général; l’impact de la reprise après la pandémie de COVID-19 et ses répercussions sur le marché de l’or et d’autres métaux; l’obtention des autorisations nécessaires; les incertitudes commerciales générales, économiques, concurrentielles, politiques et sociales; les cours futurs des minéraux; les accidents, les conflits de travail et les pénuries; les risques environnementaux et autres risques affectant l’industrie minière, y compris, sans s’y limiter, les risques et incertitudes énoncés dans le dernier rapport technique de la Société et dans d’autres documents d’information continue de la Société disponibles sous le profil de la Société sur le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Même si Troilus s’est efforcée de déterminer les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient très différents de ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs, d’autres facteurs pourraient faire en sorte que les prévisions, estimations et attentes à l’égard des résultats ne sont pas réalisées. Il n’existe aucune garantie que de tels énoncés s’avéreront exacts, puisque les résultats obtenus et les événements futurs pourraient être très différents de ceux anticipés et formulés dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas accorder un crédit indu aux énoncés prospectifs. Troilus ne s’engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, sauf lorsque les lois en vigueur sur les valeurs mobilières l’exigent.*